

Auger-Saint-Vincent, le 26 août 2021

## **Arrêté portant fermeture place Saint-Vincent et rue des Cornouillers**

VU la manifestation **cyclo Mad Jacques Vélo** organisée par DavaiDavai du vendredi 27 juillet au samedi 28 juillet 2021, en partenariat avec la commune d'Auger-Saint-Vincent, le Comité des Fêtes et l'association Le Café citoyen.

VU l'occupation de l'espace public situé Place Saint-Vincent, rue des Cornouillers et en haut de la rue Sainte-Marie du vendredi 27 août à partir de 13h30 au samedi 28 août à 12 heures.

Considérant la nécessité de sécuriser l'espace public à cette occasion.

Sur décision du maire d'Auger-Saint-Vincent.

### **ARRÊTÉ**

#### **Article 1 :**

Le stationnement des véhicules sur la place Saint-Vincent et la rue des Cornouillers est interdit du vendredi 27 août à 13h30 au samedi 28 août à 12 heures. La rue de la Sainte-Marie sera barrée au niveau du rû Sainte-Marie.

#### **Article 3 :**

Toute infraction au présent arrêté est passible de sanctions prévues par le code pénal.

#### **Article 5 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Auger-Saint-Vincent,**  
Le maire, Fabrice Dalongeville

